



Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression 2026

Règlement

Lina Ben Mhenni est une icône de la révolution tunisienne mais son combat pour les libertés et les droits en Tunisie et son engagement pour les causes justes remonte à l'avant janvier 2011.

Depuis cette date, la liberté d'expression est acquise en Tunisie mais cet acquis doit être consolidé.

Pour contribuer à cette consolidation et rendre hommage à la lutte de Lina Ben Mhenni en faveur des valeurs communes entre la Tunisie et l'Union européenne, la Délégation de l'UE en Tunisie lance un prix annuel appelé "**Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression**".

Règlement

1. Le "Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression" est créé, décerné et financé par l'Union européenne. Le concours est ouvert aux journalistes, blogueurs et lanceurs d'alertes tunisiens.
2. Les candidats doivent soumettre, en langue arabe, française ou anglaise, un article d'investigation (enquête, reportage, portrait d'investigation), un reportage ou un reportage audio/vidéo sur un sujet autour des valeurs partagées entre l'Union européenne et la Tunisie, notamment la défense des principes de la démocratie, de la liberté et de la solidarité, et en particulier de la liberté d'expression et des droits humains économiques et sociaux.
Les productions délimitées par un angle de traitement qui soit pertinent et original seront privilégiés par le jury.
3. Les productions écrites ou audiovisuelles soumises au concours doivent avoir été publiées dans la presse écrite imprimée ou en ligne (site d'information, blog) ou diffusées sur un média audiovisuel ou en ligne entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 septembre 2026. L'article écrit ne doit pas dépasser 15 000 signes et ne doit pas avoir été primé auparavant. Les vidéos/audios ne doivent pas dépasser 20 minutes.
4. Les candidats ne peuvent concourir qu'à titre individuel. Des productions publiées/diffusées par des associations seront aussi acceptées.

5. Trois prix seront décernés aux trois premiers lauréats, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2026 :
6. La sélection sera effectuée par un jury bénévole composé de journalistes, professionnels des médias, enseignants de journalisme et membres de la société civile ainsi qu'un représentant de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.
7. Les membres du jury et le personnel de l'Union européenne sont exclus du concours.
8. L'Union européenne se réserve le droit de reproduire et diffuser les articles primés dans ses propres moyens de communication, ses plateformes digitales et ses publications imprimées.

Procédure de participation

Les candidats doivent envoyer leurs participations par voie électronique à l'adresse suivante :
DELEGATION-TUNISIA-LINA-BEN-MHENNI-PRIZE@eeas.europa.eu

Chaque dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

1. L'article publié (copie en PDF ou scan de l'article, ou lien vers l'article).
2. Un CV du candidat ou statut de l'association (les informations personnelles seront traitées conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne).

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le 30 septembre 2026 à 23h59.

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.